



SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

Date d'affichage :

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet : Approbation du plan de financement et sollicitation de subventions pour les travaux d'aménagement de réaménagement de l'avenue du Bayonnais

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 14 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée pour définir les aménagements à réaliser et leur chiffrage ;

CONSIDERANT que le montant des travaux pour la Commune de Seignosse s'établit à 505 000 € HT ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le plan de financement, et autoriser M. Le Maire à solliciter les subventions pour financer ce projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet, tel que présenté ci-dessous :



| Dépenses € H.T. | | Recettes € H.T. | |
|------------------|------------------|------------------------|------------------|
| Cout des travaux | 505 000 € | Agende de l'Eau | 156 100 € |
| | | Département des Landes | 66 900 € |
| | | Commune | 282 000 € |
| TOTAL | 505 000 € | TOTAL | 505 000 € |

La commune préfinancera le montant de la T.V.A. sur cette réalisation.

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à solliciter de l'aide au financement de ce projet, auprès du Département des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, selon les modalités précisées dans le tableau ci-après.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives utiles et à signer tous les documents afférents permettant la réalisation de ces projets.

Article final : de charger Messieurs le Maire et le Conseiller Délégué à l'urbanisme, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024